

-- Message original -----

Sujet: Re: Fwd: ZAC du Souchet LA NORVILLE
Date : Thu, 5 Apr 2018 18:52:55 +0200
De : OLIVE Laurent - DRIEE IF/UD91 <Laurent.OLIVE@developpement-durable.gouv.fr>
Organisation : DRIEE IF/UD91
Pour : ADNOT Stephan - 91 ESSONNE/SP PALAISEAU
<stephan.adnot@essonne.gouv.fr>
Copie à : GUERZA Abdel-kader PREF91 <abdel-kader.guerza@essonne.gouv.fr>

Bonjour Monsieur Adnot,

Je vous prie de bien vouloir excuser le délai de ma réponse mais mes temps de séjour à mon poste de travail sont malheureusement courts en ce moment.

A la suite de vos messages j'ai pris l'attache de mes collègues du siège et de mes collègues de la DDT pour poser un diagnostic sur ce dossier de DUP.

L'UD a en effet été consultée par vos services il y a quelques temps au sujet de ce projet de DUP. Nous avons produit une note d'alerte indiquant que ce projet était a minima soumis à procédure de cas par cas. Nous aurions dû préciser dans l'éventualité où cette dernière emportait par ailleurs mise en compatibilité de documents d'urbanisme. Selon les informations qui m'ont été communiquées depuis, ce n'est pas le cas de cette procédure de DUP.

Je vous confirme donc qu'en l'absence de mise en compatibilité des documents d'urbanisme porté par la DUP et en l'absence de modification du projet par rapport à celui qui a été soumis à l'examen de l'AE en 2012, une procédure de cas par cas dans le cas présent s'avère inutile. Cette analyse est confirmée par mes collègues du siège.

Bien cordialement

LO